



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



20014316

15 JAN 2020



Greffe

N° d'entreprise : 0479 130 609

Nom

(en entier) : **COMPAGNIE BELGE DE VENTILATEURS**
(en abrégé) : **CBV**

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Allée des Artisans, Parc Industriel du Monceau, 18 à 4130 ESNEUX****Objet de l'acte : Démission - Nomination - Pouvoirs**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2019

[...]

Le Président énonce l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire :

1. Démission de Monsieur Mario RESCA, administrateur ;
2. Nomination de deux nouveaux administrateurs, Messieurs Corrado MAVERI et Dario MELO ;
3. Désignation par les administrateurs d'un délégué à la gestion journalière ;
4. Désignation par les administrateurs du Président du Conseil d'Administration ;
5. Constatation de la fin de mandat en 2012 de Monsieur Maurice DUMAS ;
6. Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède.

[...]

Résolution 1 – Démission de Monsieur Mario RESCA, administrateur

Le Président donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Mario RESCA datée du 5 décembre 2019. Cette démission est acceptée et décharge à l'administrateur est donnée à l'unanimité pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2019. La lettre de démission restera annexée au présent procès-verbal (Annexe 3).

Résolution 2 – Nomination de deux nouveaux administrateurs, Messieurs Corrado MAVERI et Dario MELO

Toujours à l'unanimité, l'assemblée générale décide d'appeler à la fonction d'administrateur :

- Monsieur Corrado MAVERI, domicilié Via Cernaia 1, 20121 MILANO, Italie
- Monsieur Dario MELO, domicilié via Orsoni, 18, à 40135 BOLOGNA, Italie

pour une durée de six ans venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice à clôturer au 31 décembre 2024. Les deux administrateurs nommés acceptent le mandat qui leur est conféré. Les mandats seront exercés à titre gratuit sauf décision ultérieure de l'assemblée générale

Résolution 3 – Désignation par les administrateurs d'un délégué à la gestion journalière

Les administrateurs ainsi nommés et réunis en conseil d'administration, décident à l'unanimité, d'appeler à la gestion journalière Monsieur Philippe PELZER, administrateur, domicilié Chemin des Hoppisch 31 à 4852 Hombourg, qui accepte.

Monsieur Philippe PELZER aura tous pouvoirs de signature pour engager seul la société jusqu'à 250.000,00 euros. Pour toute transaction comprise entre 250.000,00 et 500.000,00 euros, l'engagement devra être signé conjointement avec le Président du Conseil d'Administration. Pour tout engagement supérieur à 500.000 euros, l'autorisation devra être acceptée par l'ensemble du Conseil d'Administration.

Résolution 4 – Désignation par les administrateurs du Président du Conseil d'Administration

Les administrateurs ainsi nommés et réunis en conseil d'administration, décident à l'unanimité d'appeler à la Présidence du Conseil d'Administration Monsieur Corrado MAVERI, administrateur, qui accepte.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Résolution 5 – Constatation de la fin de mandat en 2012 de Monsieur Maurice DUMAS

Monsieur Maurice DUMAS a été nommé administrateur de la société par l'assemblée générale du 19 avril 2007 et son mandat est venu à échéance à l'assemblée générale qui s'est tenue le 15 juin 2012 au terme de la durée légale de son mandat. Il n'a pas été renommé et cette mention est faite dans la présente assemblée générale afin de pouvoir supprimer son mandat auprès de la Banque carrefour des Entreprises.

Résolution 6 – Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

A l'unanimité, l'assemblée générale confère tous pouvoirs à chacun des administrateurs et à Monsieur Guy LINCE expert comptable, représentant la SPRL Guy LINCE, administrateur délégué de la SA AXIOME ayant ses bureaux Avenue du Parc 40 à 4650 Chaineux, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des guichets d'entreprises.

[...]

Pour extrait certifié conforme à l'original,

SA. AXIOME représentée par SPRL. Guy LINCE représentée par Guy LINCE, Expert-comptable
Mandataire

Déposé en même-temps : Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2019